

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Gabon-Congo : un émissaire du président congolais à la Primature

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

La cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, s'est entretenue, hier, à son cabinet, avec le ministre congolais des Affaires étrangères et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso. Ce dernier a été introduit

par son homologue gabonais, Pacôme Moubelet Boubeya, qui a du reste pris part à l'entretien. Porteur d'un message du chef de l'État congolais Denis Sassou Nguesso au président de la République, Ali Bongo Ondimba, Jean-Claude Gakosso a évoqué avec son hôte plusieurs sujets liés au renforcement de la coopération bilatérale. Ce,

d'autant plus que le Gabon et le Congo sont deux "pays frères" unis par l'histoire et la géographie, et qui entretiennent des relations étroites dans plusieurs domaines. Des relations matérialisées par la convergence de vues de leurs deux présidents Ali Bongo Ondimba et Denis Sassou N'guesso, sur un certain nombre de sujets d'ordre sous-régional, continental et international. Dans cette optique, le Gabon et le Congo, membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC),

ont paraphé, le 1er janvier dernier, à Brazzaville, un accord supprimant les frais d'itinérance mobile. De sorte qu'un voyageur peut se rendre dans l'un ou l'autre pays, et accéder aux services de téléphonie mobile sans nécessairement changer sa carte SIM. Par ailleurs, le chef de la diplomatie congolaise a émis le vœu de voir une délégation gabonaise de haut niveau prendre part, du 24 au 27 septembre prochain, dans la capitale congolaise, au colloque sur "les indépendances



Photo: DR

Phase de l'échange entre le chef du gouvernement Ossouka Raponda et le ministre congolais des Affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso.

et le rôle de l'Afrique dans l'histoire".

Entre nous soit dit Madame la Première ministre à vous de prouver

NOUS pensons et ce, à juste titre, que Rose Christiane Ossouka Raponda peut désormais s'atteler aux lourdes et prestigieuses charges que le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, lui a confiées. L'encre de sa Déclaration de politique générale n'avait pas fini de sécher, de même que l'écho de sa voix résonnait encore, voilà que tous les francs-tireurs et autres snipers embusqués sortaient leur grosse artillerie et mitraillaient à tout va.

Nous n'étions guère loin de la préméditation. Rien, absolument rien, de ce que déclinait la nouvelle cheffe du gouvernement ne trouvait grâce à leurs yeux. Les projets étaient à rejeter. Les projections, ainsi que les perspectives envisagées, sont par anticipation vouées à l'échec. Ces démiurges inquisiteurs ne veulent point attendre de juger sur pièces, et encore moins de laisser une chance à l'action. Ils bannissent et repoussent toute idée novatrice. Leur dispositif offensif étant déployé, ils vont jusqu'à condamner même l'intention. Certains parmi eux, ont pris résidence dans un média hexagonal, qui est curieusement toujours prompt à leur donner la parole. Cette complaisance entretenue nous sidère. Dans un mélange des genres étrange, le leader du Rassemblement pour la patrie et la modernité, va se lancer dans une diatribe faite d'amertume, de rancœur et de haine. Nous aurons finalement compris que ce compatriote n'a toujours pas digéré, et encore moins oublié, les péripéties qui ont vu Ossouka Raponda lui ravir la mairie de Libreville.

Parti pris et mauvaise foi ont servi de grille de lecture pour analyser la Déclaration de politique générale de l'adversaire devenu Premier ministre. La lucidité, autant que la pertinence, a cédé le pas au dévouement. Et la circonstance offrait un exutoire rêvé. Le bon docteur de Lambaréné a posé un diagnostic qui s'est révélé un plaidoyer pro domo. Oui! L'honorable Akoure Davain a, çà et là, relevé bien des travers. Mais la passion partisane a, hélas, pris le dessus. Et comme à son habitude, notre économiste national, Mays Moussi, nous a noyés dans un fatras savant, avec un langage abscons. Évidemment, tout cela nous est hermétique. Alors, on se dit simplement qu'il parle bien. Mais, est-ce suffisant? Maintenant que tous ceux-là, et bien d'autres, à leur suite ont vidé les chargeurs de leurs pétoires, Madame la Première ministre attachez-vous à votre devoir exigeant et à votre tâche exaltante: faire le bonheur des populations gabonaises tel que souhaité par le chef de l'État. Bassé!

Teddy OSSEY
Chroniqueur

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHEQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 Février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis. Passé ce délais.

Passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R.I	Date de la R.I	Parcelle	Section	Ville ou District
14 369	20 août 2020	234	OE	Port-Gentil
14 370	20 août 2020	147	VH8	Libreville
14 371	21 août 2020	79	G1	Bitam
14 375	24 août 2020	127	YG6	Akanda
14 376	24 août 2020	5	RF	Libreville

Fait à Libreville, le 09-SEP. 2020

Le Conservateur

 Pascal ESSANGA